

**A LIRE IMPERATIVEMENT  
MESURES DE SECURITE SANITAIRES  
COVID-19**

Contact **Sylviane Zimmerli**  
+41 (0)79.403.83.79  
visites.sites@sig-ge.ch

Référence RH&DET  
Communication Sites et Patrimoines

Version 2/20200804

## 1. Demande d'accès à compléter

- 1.1. La demande d'accès jointe à la confirmation de visite doit impérativement être complétée et contenir toutes les informations demandées, noms, prénoms des visiteurs, signatures pour accord, etc.
- 1.2. Le responsable du groupe doit y indiquer son numéro de téléphone, il devra s'assurer d'avoir les coordonnées de tous les participants lors de la visite. Ces informations devront être conservées après la visite par le responsable de groupe sur une durée de 14 jours, ceci afin de pouvoir contacter les participants en cas de besoin.
- 1.3. Pour les visiteurs indépendants, ne faisant pas partie d'un groupe, chacun d'eux devra y mentionner son numéro de téléphone.
- 1.4. Un maximum de 19 participants est admis par groupe et une demande doit être complétée pour chaque groupe. (S'il y a plusieurs groupes, ils partiront simultanément).
- 1.5. Chaque demande d'accès devra nous être retournée dans le délai imparti, dans le cas contraire aucune visite ne pourra avoir lieu.
- 1.6. Dans l'intervalle, tout changement de participants que ceux indiqués dans la ou les demande-s d'accès fournies devra être annoncé au guide sur place avant le début de la visite, soit par le responsable du groupe ou soit par la personne de référence.

**Services industriels  
de Genève**  
Ch. du Château-Bloch 2  
Le Lignon

**Correspondance**  
SIG Services Clients  
Case postale 2777  
1211 Genève 2

[www.SIG-ge.ch](http://www.SIG-ge.ch)



## **2. Les visiteurs suivants ne seront pas autorisés à participer aux visites de sites :**

- 2.1. Toute personne atteinte du Covid-19.
- 2.2. Les visiteurs ayant des symptômes correspondants à ceux liés au Covid-19, (veuillez-vous en assurer avant votre départ).

## **3. Port du masque**

- 3.1. Dans tous les cas les personnes vulnérables devront obligatoirement porter un masque de type FFP1/2/3.
- 3.2. Tous les autres visiteurs devront obligatoirement porter un masque chirurgical dès l'âge de 12 ans.
- 3.3. Le port du masque est obligatoire dès l'entrée sur le site et ceci jusqu'à la fin de la visite.

**Nous vous informons que les masques sont à fournir par vos soins en fonction du profil des visiteurs.**

## **4. Hygiène des mains**

- 4.1. Les visiteurs ont l'obligation de se laver soigneusement les mains en début et fin de visite.

## **Informations importantes :**

Merci de prendre connaissance de ces mesures de sécurité sanitaires ainsi que celles qui seront fournies par le guide sur place, de les appliquer et de les faire respecter.

Toute personne ne se conformant pas à ces règles sera exclu immédiatement de la visite par le guide.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Nathalie Pezio-Chave  
RH&DET  
Communication institutionnelle et  
environnement collaboratif

Sylviane Zimmerli  
RH&ET  
Centre de compétences administratif